

RN13BIS ART CONTEMPORAIN EN NORMANDIE



Appel à candidatures

Bigger Splash

Dispositifs de soutien aux artistes des arts visuels en Normandie

RN13BIS, sous l'impulsion de la DRAC Normandie et de la Région Normandie, initie Bigger Splash pour permettre à trois artistes de se consacrer pleinement au développement de leur pratique avec un accompagnement sur 3 années favorisant leur inscription dans les réseaux professionnels des arts visuels.

Qu'est-ce que Bigger Splash ?

Bigger Splash soutient, grâce à une aide de 30 000 euros et un accompagnement de trois ans, le développement et l'inscription des démarches artistiques de trois artistes dans des temporalités plus longues et plus durables. Les lauréat-es mettront en place un programme de mise en relation et d'inscription dans les réseaux professionnels des arts visuels, imaginé conjointement avec un référent-e artistique avec qui il.elle seront en binôme durant la durée de l'aide.

Nature des projets de développement professionnel soutenus

La première année permettra la recherche artistique, la prospection, le développement de nouveaux partenariats et l'amélioration des conditions de travail. La deuxième année visera à préciser un projet de diffusion, de création, de mobilité et d'inscription dans les réseaux professionnels. La troisième année, verra l'aboutissement des démarches engagées telles que définies conjointement avec l'artiste.

Bigger Splash **permet de financer** :

- ✓ Une part conséquente de l'aide est destinée à soutenir le temps de recherche artistique et de prospection de l'artiste ;
- ✓ Location ou achat d'un atelier ;
- ✓ Acquisition de matériel ou équipement ;
- ✓ Commandes de textes ou photographies des travaux artistiques antérieurs ou actuels ;
- ✓ Commande de support de valorisation des travaux artistiques antérieurs ou actuels (site internet, publications, etc.) ;
- ✓ Frais de déplacement en France et à l'étranger visant à développer les réseaux professionnels de l'artiste.

Même si Bigger Splash peut permettre le développement d'un projet ou une recherche artistique, l'objet de l'aide n'a pas vocation à financer les frais afférents à la production et à la réalisation d'une ou plusieurs œuvres.

Le ou la référent·e artistique

L'artiste désignera un ou une référente artistique qui s'engage à mettre en place un programme d'accompagnement et de développement professionnel avec l'artiste durant les trois années, dont les modalités sont à imaginer conjointement (temps d'échange, visites d'ateliers et d'exposition, rencontres avec des structures et des commissaires d'exposition, etc.). Cette personne, basée en Normandie ou non, peut être salariée dans une structure artistique, être commissaire d'exposition ou encore critique d'art.

Le ou la référente adresse une lettre d'engagement dans le cadre de l'appel à candidature et complète un formulaire précisant les modalités de collaboration envisagées. Cet accompagnement donne lieu à une rémunération de 1 000 euros TTC par an. Le ou la référent·e s'engage à être en règle avec l'ensemble de ses obligations sociales, fiscales et administratives lui permettant de signer la convention de partenariat pour la mise en place de Bigger Splash, et d'éditer une facture pour la rémunération de l'accompagnement professionnel.

Modalités de l'aide

L'aide Bigger Splash :

- Est fixée à un montant de 15 000 euros TTC la première année, puis si les attendus sont réunis, 10 000 euros la seconde année et 5 000 euros la troisième ;
- Ne nécessite aucun autre cofinancement ;
- Finance, en plus de l'aide destinée à l'artiste, à hauteur de 1 000 euros TTC par an l'accompagnement professionnel du ou de la référent·e artistique ;
- Ne peut être obtenue qu'une fois dans sa carrière.

Le versement de l'aide fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'artiste, le ou la référente et RN13BIS.

Éligibilité

Cette aide est destinée :

- aux artistes des arts visuels, indépendamment de leur adhésion à RN13BIS – art contemporain en Normandie ;
- exerçant à titre professionnel (numéro de siret) ;

- *soit* aux artistes résidant en Normandie sans limite d'âge et de diplômes, *soit* aux artistes diplômés des écoles supérieures d'art normandes depuis moins de 10 ans indépendamment de leur implantation dans la région.

Il est possible de candidater aux deux dispositifs portés par RN13BIS, mais pas d'être bénéficiaire des deux.

Critères de sélection

Le comité d'attribution prendra en considération les critères suivants :

- Qualité et soutenabilité de la démarche professionnelle ;
- Pertinence du projet de développement professionnel ;
- Effets levier attendus dans la carrière de l'artiste ;
- La faisabilité et cohérence financière du projet prévisionnel de développement professionnel ;
- Cohérence dans le choix et engagement du référent artistique.

Candidatures

Les candidatures sont à envoyer avant le **30 septembre 2026 à 23h59** à l'adresse mail participer@rn13bis.fr

Le dossier de candidature devra comprendre :

- un portfolio (10 Mo Maximum),
- un CV à jour précisant la date du diplôme et l'établissement l'ayant délivré,
- une note d'intention (une page maximum) détaillant le projet de développement et les effets levier attendus,
- une lettre d'engagement du ou de la référent·e artistique,
- un budget prévisionnel détaillé de la première année d'accompagnement reprenant le modèle téléchargeable au lien suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/1AT_cztis4FonEezlcL182kQK8ZsxnUIZ?usp=drive_link

- le formulaire complémentaire destiné aux artistes accessible via ce lien : <https://forms.gle/U9YfoNoN7JcD3Hh68>
- le formulaire complémentaire destiné aux référent·es accessible via ce lien : <https://forms.gle/1D5uWE4AWtrv42Fc8>

Tous les documents sont à fournir au format pdf.

Jury et calendrier

Une pré-sélection se fera sur dossier par la commission, avant l'organisation d'entretiens en visioconférence pour 6 artistes présélectionnés.

La sélection se fera sur dossier par une commission composée de :

- * trois personnalités extérieures à la région inscrites dans les réseaux professionnels des arts visuels,
- * deux personnalités régionales membres de RN13BIS – hors collège des artistes-auteur·ices,
- * de représentant·es de la DRAC Normandie, de la Région Normandie et de l'équipe salariée de RN13BIS, à titre consultatif sans droit de vote.

17 juin 2026 à 10h - *Premier rendez-vous collectif d'information en visioconférence*
1er juillet 2026 à 10h – *Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence*
7 septembre 2026 à 14h – *Troisième rendez-vous collectif d'information en visioconférence*

30 septembre 2026 – *Date limite d'envoi des candidatures*

Fin octobre – *Jury de présélection*

Début novembre – *Entretiens avec les 6 artistes présélectionnés*

Novembre – *Notification des lauréats*

Décembre – *Annonce officielle des lauréats durant les Rencontres annuelles de RN13BIS*

Plus d'information

17 juin 2026 à 10h :

Premier rendez-vous collectif d'information en visioconférence

> Inscription à l'adresse mail participer@rn13bis.fr

1er juillet 2026 à 10h :

Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence

> Inscription à l'adresse mail participer@rn13bis.fr

7 septembre 2026 à 14h :

Deuxième rendez-vous collectif d'information en visioconférence

> Inscription à l'adresse mail participer@rn13bis.fr

Pour toute question : participer@rn13bis.fr.